

RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Version résumée

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Notre Assemblée Générale de ce jour est invitée à examiner notamment le rapport d'activité de notre Association établi par le Conseil pour l'année 2024.

Je vais vous donner lecture très succincte de ce Rapport, sachant que sa version intégrale vous a été adressée, en prévision de nos travaux de ce jour. Je vous ferai part des concours à l'économie des sociétés de financement en 2024 et vous donnerai un aperçu sur l'environnement de nos métiers et sur l'action professionnelle de l'APSF en 2024 et au cours des premiers mois de 2025.

Mesdames et Messieurs,

Côté **CONCOURS A L'ECONOMIE** au 31 décembre 2024, les sociétés de financement ont mobilisé plus de **225 milliards de dirhams** au service du financement de l'économie, une enveloppe en hausse de plus de 12 milliards ou 5,6% par rapport à fin 2023.

Côté **ENVIRONNEMENT DE NOS METIERS**, l'exercice a été marqué en 2024 sur le plan législatif, par la promulgation de la loi relative aux BIC (Bureaux d'Information sur le Crédit). En complément des données de crédit restituées par le Crédit Bureau, le BIC ouvrira l'accès de nos sociétés à des données non financières et leur apportera ainsi des informations supplémentaires pour border plus encore le risque sur les TPME et les particuliers et, plus généralement, pour lutter contre le risque de surendettement.

Côté **ACTION PROFESSIONNELLE**, les démarches ont été entreprises selon des impératifs communs à tous les métiers ou propres à chacun.

Tant au chapitre des **questions communes** que des **questions catégorielles**, l'APSF a trouvé toute l'attention requise auprès de ses partenaires institutionnels et fonctionnels.

Au chapitre des **questions communes** :

- Avec **BKAM**, l'APSF a pris part à la concertation ouverte **avec le ministère de la Justice, la DSB et le secteur bancaire** autour des **aspects judiciaires en lien avec les activités de crédit**, le but étant d'améliorer les procédures et de réduire les délais et les coûts. Dans ce cadre :
 - les sociétés de financement sont invitées à se préparer au lancement **d'une plateforme digitale de gestion des dossiers portés devant les tribunaux**, plateforme dite Tabadoul, qui doit être lancée par le ministère de la Justice ;

- l'APSF participe activement à l'examen des **difficultés judiciaires rencontrées par les établissements de crédit dans le recouvrement de leurs créances en souffrance**. Sont en cours d'examen les aspects afférents aux expertises judiciaires, à la réalisation des garanties, au traitement des difficultés des entreprises. **Le crédit-bail occupe une place à part dans ce cadre**, une commission lui étant dédiée et ce, à l'initiative même du ministère de la Justice et de BKAM. Cette commission, au sein de laquelle l'APSF tient un rôle de modérateur, a procédé à l'examen des difficultés propres au leasing et a remis récemment une note dans ce sens à Bank Al-Maghrib ;
- les échanges portent sur le **Registre National Électronique des Sûretés Mobilières**. L'ordre du jour portant initialement sur les modalités de fonctionnement du Registre a été élargi à l'initiative des sociétés spécialisées membres de l'APSF, à la question de **l'enregistrement supposé y être effectué en matière d'opérations de factoring**.
- Toujours avec **BKAM**, Direction de la gestion des données, l'APSF a été associée au projet de lancement d'un **Registre Central des Crédits, une plateforme** destinée à répondre aux besoins de conduite de politique monétaire et de supervision prudentielle de la Banque Centrale. Selon les fonctionnalités retenues par la solution, BKAM restituera à travers ce Registre des données agrégées aux établissements de crédit, ce qui constitue, faut-il le rappeler, une revendication ancienne de l'APSF auprès de BKAM.
- Avec la **NARSA**, après des échanges entamés en 2022, la **solution dématérialisée des procédures d'enregistrement des nantissements et d'authentification des mainlevées** est opérationnelle depuis novembre 2024 et prend en charge les flux nés depuis lors. La prise en charge du stock à fin octobre 2024 via cette solution est en cours.

Mesdames, Messieurs,

Au chapitre des **questions catégorielles**, l'APSF s'est approchée de plusieurs partenaires, selon les problématiques, les projets en cours ou les préoccupations de portée nationale.

- Pour le **CREDIT-BAIL**, auprès de la **TGR**, l'action a porté sur le **mode de gestion et de recouvrement de la TSC**, avec des rencontres en 2024 et début 2025. Fait nouveau depuis lors, la loi relative à la fiscalité locale a été modifiée avec, à la clé, la gestion de cette taxe qui est confiée de nouveau à la DGI.

- Pour le **FACTORING**, avec le ministère de l'Economie et des Finances, BKAM et la SFI, le focus a porté sur le projet de lancement d'une **stratégie nationale de Supply Chain Finance - Financement de la chaîne d'approvisionnement**. Les sociétés spécialisées membres de l'APSF ont été sollicitées pour donner leur avis sur la stratégie à adopter en la matière.
- Pour le **CREDIT A LA CONSOMMATION**, la protection du consommateur a continué à constituer le centre des préoccupations de la profession.
 - avec la **TGR-DDP**, l'appel est lancé pour un **renforcement de la vigilance** dans l'instruction des dossiers de crédit et dans le cadre du financement des prêts octroyés qui doit s'effectuer impérativement sur les comptes bancaires domiciliataires des salaires des fonctionnaires bénéficiaires,
 - avec la **CMR**, l'objectif majeur consiste à **alléger le parcours du pensionné** et de ne plus exiger de sa part la présentation d'une attestation de pension papier,
 - avec le **RCAR**, l'APSF a obtenu, en 2024, la **généralisation de la convention de précompte** bilatérale en cours, à tous les membres.
 - avec **BKAM**, la réflexion autour du **surendettement** et les moyens de le prévenir et, le cas échéant, d'y remédier, s'est poursuivie et sous son égide, les sociétés de crédit ont adopté et signé un **code éthique encadrant les pratiques des intermédiaires de crédit**.

Mesdames et Messieurs,

Avant de passer à l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour de notre présente Assemblée, laissez-moi vous dire que dans la conduite de son action professionnelle, l'APSF a pu compter, selon une tradition bien établie, sur tous ses partenaires.

En m'adressant à leurs responsables présents parmi nous aujourd'hui, je remercie pour leur écoute, leur disponibilité et leur ouverture le Ministère de la Justice, Bank Al-Maghrib, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, la TGR, la CMR, le RCAR et la NARSA.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des responsables des sociétés membres qui ont animé et contribué, de manière assidue, aux échanges des groupes de travail de l'APSF. Je leur rends hommage en votre nom.

Au demeurant, le rapport 2025 de l'APSF qui sera publié confirme cet hommage nominativement en leur consacrant tout un chapitre.

Je vous remercie de votre attention.

RENOUVELLEMENT STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

Depuis l'Assemblée Générale du 28 juin 2024, l'APSF a enregistré la **démission de** :

- **M. Mohammed Drissi Qeytoni**, Directeur Général de BMCI Leasing,
- **M. Réda Daïfi**, **Vice-Président de l'APSF**, parti à la retraite,
- **M. Adil Rzal**, **Président de la Section Crédit-bail**, Affacturage et Mobilisation de Créances, appelé à d'autres fonctions au sein de son groupe d'appartenance.

La Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances réunie le mercredi 4 décembre 2024 a :

- élu **Mme Nahid El Massnaoui** (CAM Leasing) **Présidente la Section**, et
- proposé au Conseil d'élire **M. Lahoussine Hassani Idrissi** (Sogelease) **Vice-Président de l'APSF**, au titre du crédit-bail.

Le Conseil réuni le jeudi 19 décembre 2024 a entériné cette proposition.

Ce même Conseil a coopté M. Tarik Raghieb, successeur de M. Mohammed Drissi Qeytoni, à la tête de BMCI Leasing, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'en juin 2027.

AU JOUR DE LA PRESENTE ASSEMBLEE, ARRIVENT A ECHEANCE LES MANDATS DE

- Mme **Ilham Oughla** (Maghrebail), M. **Lahoussine Hassani Idrissi** (Sogelease), M. **Abdallah Benhamida** (Dar Salaf), M. **Abdesselam El Hadaj** (Axa Crédit) et M. **Hicham Karzazi** (Sofac).

Ces membres sortants ont fait acte de candidature pour un renouvellement de leur mandat au sein du Conseil.

Conformément aux Statuts de l'APSF, les Sections ont réélu ces membres sortants et le Conseil de l'APSF, réuni le 12 juin 2025, qui a pris note de ces élections, demande à l'Assemblée Générale de les ratifier.

Soulignons enfin que, sous réserve de la ratification par l'AG de ce jour des élections qui lui sont soumises par les Sections dans le cadre du renouvellement partiel 2025 du Conseil, le Conseil réuni le 12 juin 2025, a convenu de reconduire pour une durée de trois années, soit jusqu'en juin 2028, M. Abdallah Benhamida à la Présidence de l'APSF.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil et du rapport du Commissaire aux comptes et entendu leur lecture, approuve expressément lesdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil en fonction pendant l'exercice 2024 quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de leur mandat pendant ledit exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil de M. Tarik Raghieb (BMCI Leasing) pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, M. Mohammed Drissi Qeytoni, à savoir jusqu'en juin 2027.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie l'élection pour un mandat de trois années, soit jusqu'à fin juin 2028, des membres du Conseil élus par les Sections auxquelles ils appartiennent. En l'occurrence :

- pour la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances :
 - Mme Ilham Oughla (Maghrebail) et M. Lahoussine Hassani Idrissi (Sogelease) ;
- pour la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier :
 - MM. Abdallah Benhamida (Dar Salaf), Abdesselam El Hadaj (Axa Crédit) et Hicham Karzazi (Sofac).

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la reconduction décidée par le Conseil réuni le 12 juin 2025 de M. Abdallah Benhamida à la présidence de l'APSF pour une durée de trois années, soit jusqu'en juin 2028.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Salma Rais commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025.

Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes résolutions pour accomplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.